

# LETTRE D'INFORMATION

## PROJET ÉOLIEN DU MONT HERBÉ

#3

### ÉDITO

« L'été 2019 marque une nouvelle étape dans le développement du projet éolien du Mont Herbé. En effet, les études techniques (étude des vents, environnementale, paysagère et acoustique), menées autour sur la zone de projet depuis plus d'un an, sont désormais terminées.

*Le 30 Juillet dernier nous avons déposé en préfecture de l'Oise, le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien du Mont Herbé. Ce dépôt marque ainsi la fin de la phase d'étude, de faisabilité et d'élaboration du projet et ouvre celle de l'instruction du dossier par les services de l'Etat.*

*Cette lettre d'information revient en détail sur le projet finalisé et vous présente ses prochaines étapes. »*

Thibaut Oliver, Chef de projets éolien Nordex France



### CHIFFRES CLÉS



#### 4 ÉOLIENNES

(3 sur Cormeilles, et 1 sur Villers-Vicomte)



#### 31,6 À 33 GWh / AN

Production annuelle moyenne

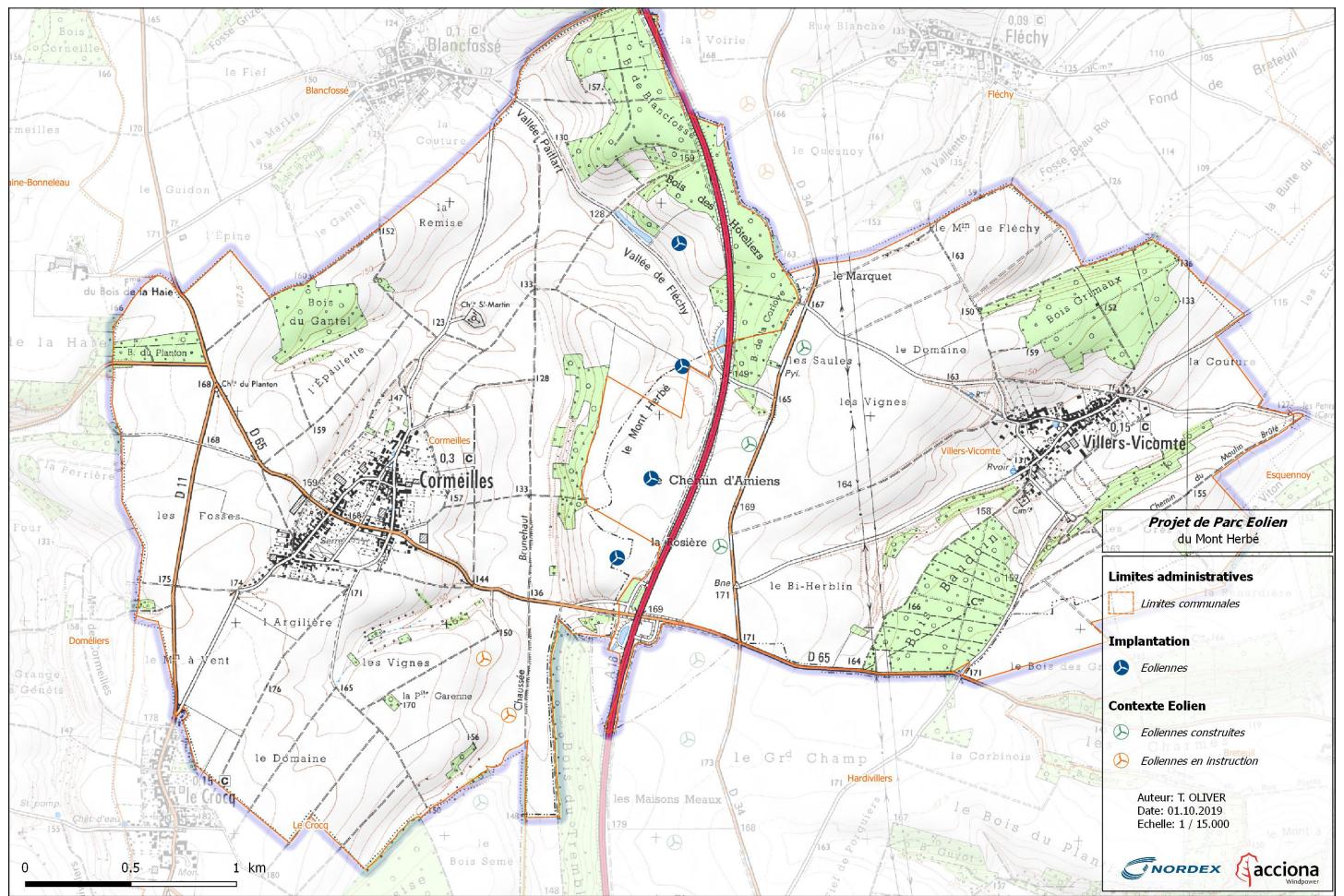


#### MISE EN SERVICE PRÉVUE :

2022

# L'IMPLANTATION DU PROJET

L'implantation finale du projet déposée est la suivante:



Carte d'implantation du projet éolien du Mont Herbé

## SUITE AU DÉPÔT, QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES?

Une fois le dossier de demande d'autorisation environnementale du parc éolien déposé en Préfecture, une nouvelle phase débute : l'instruction du dossier.

Cette dernière a une durée théorique de 9 mois. Cependant, une demande de compléments par l'administration peut suspendre les délais d'instruction et ainsi rallonger la procédure de plusieurs mois.

La procédure comprend également l'organisation d'un enquête publique permettant de recueillir l'ensemble des avis, questions et remarques de la population vis-à-vis du projet.

Suite à l'étude de l'intégralité des éléments issus de l'instruction du dossier, le préfet de département délivre ou non l'autorisation environnementale du projet par le biais d'un arrêté.

### PHASE D'INSTRUCTION DU DOSSIER

Dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale

Examen du dossier par les services de l'Etat

Minimum de 4 mois

Organisation d'une enquête publique

3 mois

Synthèse et décision préfectorale

Minimum de 2 mois

# RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PROJET DU MONT HERBÉ

Comme toute entreprise implantée sur un territoire, un parc éolien génère des retombées économiques et fiscales. Dès sa mise en service, le parc éolien bénéficiera aux communes de Cormeilles et Villers-Vicomte.

## LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DIRECTES ET INDIRECTES

Pour un projet de 4 éoliennes, **plusieurs missions peuvent être réalisées par des entreprises locales** (études techniques, travaux de terrassement, raccordement électrique...). A cela s'ajoutent d'autres retombées indirectes liées au logement, à la restauration ou encore à la régularisation (notaires, huissiers).

L'exploitation d'un nouveau parc éolien suppose l'embauche de techniciens dans nos centres de maintenance locaux, soit environ **1 emploi temps plein** pour 4 éoliennes.

**Les communes** perçoivent également une indemnité annuelle pour rémunération des servitudes liées à l'utilisation et aux travaux des chemins, au passage des câbles et aux éventuels surplombs d'éoliennes.

## LES RETOMBÉES FISCALES POUR LES COMMUNES D'IMPLANTATION

L'ensemble des collectivités d'accueil du parc éolien (Région Hauts-de-France, Département de l'Oise, Communauté de Communes de l'Oise Picarde, Communes de Cormeilles et Villers-Vicomte) bénéficient de retombées fiscales liées à l'exploitation du parc éolien.

Pour un parc éolien composé de 4 éoliennes de 3 à 3,6 MW, les **retombées fiscales annuelles** sont, à ce jour, estimées au total à environ 37.800 € pour les communes de Cormeilles et Villers-Vicomte\*.

\*Estimation effectuée en Juin 2019 sur la base des dispositions fiscales de 2018.

## LES MESURES COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT

### UN TRAVAIL MENÉ EN CO-CONSTRUCTION AVEC LES ÉLUS

Ces mesures compensatoires et d'accompagnement sont réalisées au moment de la construction du parc ou de sa mise en service afin de compenser les éventuels impacts engendrés par un parc éolien sur le cadre de vie et la biodiversité. Le montant total alloué à ces mesures pour le parc éolien du Mont Herbé composé de 4 éoliennes est aujourd'hui estimé à environ 300.000 €

Après évaluation des impacts et en collaboration avec les bureaux d'étude et les Conseils Municipaux, plusieurs mesures ont été identifiées :

- Pour Cormeilles :

- Aménagement de la mare
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie

Pour Villers-Vicomte :

- Changement des lampadaires urbains

#### « Qu'est ce qu'une mesure compensatoire ?»

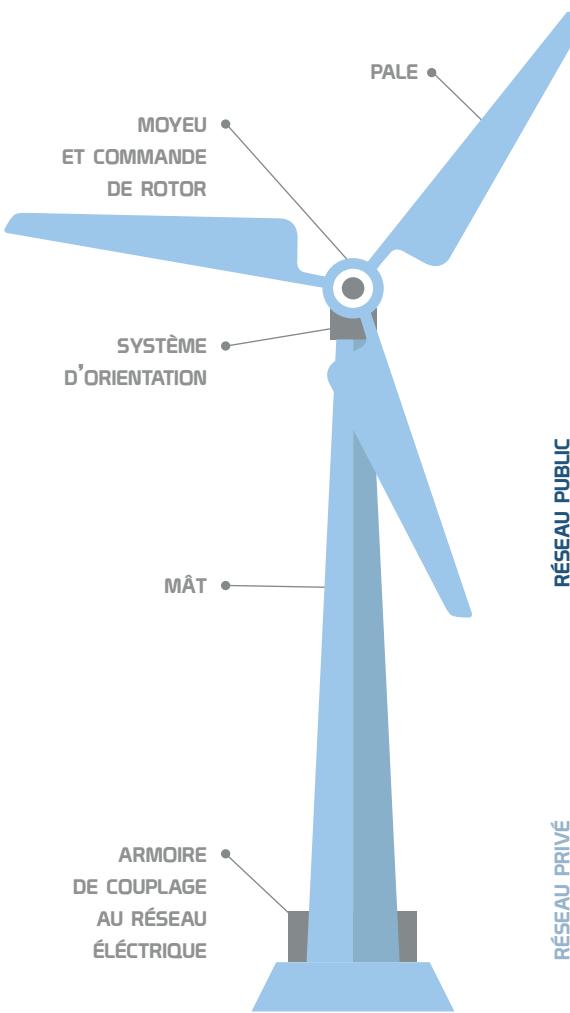
Les mesures compensatoires, justifiées par l'existence d'espaces résiduels notables sur un ou plusieurs éléments biologiques, doivent, selon les principes de la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) demeurer une exception. Ces mesures doivent cibler les habitats ou espèces subissant des impacts résiduels notables.

#### « Qu'est ce qu'une mesure d'accompagnement ?»

Quel que soit le niveau d'impact résiduel du projet de parc éolien, des mesures d'accompagnement peuvent être mises en oeuvre. Il s'agit de mesures volontaires, non obligatoires, ne répondant pas, le cas échéant à une obligation de compensation d'impact. Ces mesures d'accompagnement permettent aux communes d'implantation de s'inscrire dans le développement durable et la transition écologique.

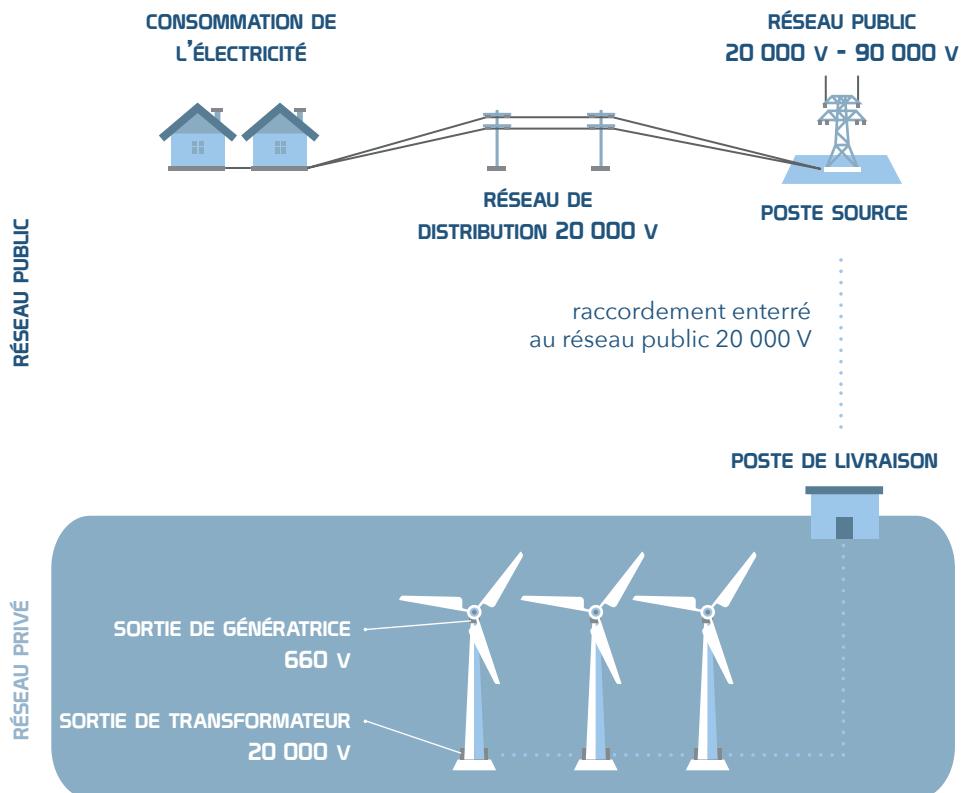


# COMMENT L'ÉNERGIE PRODUITE ARRIVE-T-ELLE CHEZ MOI ?



La machine se compose de pales (3 en général) portées par un rotor et installées au sommet d'un mât vertical. Cet ensemble est fixé sur une nacelle qui abrite un générateur électrique. Le vent fait tourner les pales entre 8 et 14 tours par minute. Le générateur transforme l'énergie mécanique ainsi créée en énergie électrique.

L'énergie électrique ainsi produite intègre le réseau public à partir d'un poste de livraison avant d'être redistribuée en temps réel là où la demande est la plus importante. Selon le principe du système solidaire, un équilibre est assuré par RTE et Enedis pour permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'électricité à tout moment, même si aucune source d'électricité n'est à proximité.



## ET EN CE QUI CONCERNE LE PROJET ?

L'électricité produite par les éoliennes est d'abord acheminée vers un poste de livraison situé sur la zone de projet (plateforme de l'éolienne E3). Elle est ensuite transmise vers un poste source d'Enedis à proximité, celui de Breteuil situé à 9km ou bien celui de Valescourt situé à 28km du projet, pour être redistribuée par le biais des lignes à haute tension vers les habitations et équipements.

## CONTACTEZ-NOUS



Thibaut OLIVER  
NORDEX France  
[toliver@nordex-online.com](mailto:toliver@nordex-online.com)

Pauline JEROME  
NORDEX France  
[pjerome@nordex-online.com](mailto:pjerome@nordex-online.com)